



Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine

Plan de relance



Les mesures du volet Forêt-bois du plan France Relance

Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer

4 volets pour une dotation de 200M€

1. Renouvellement forestier
2. Graines et plants
3. Soutien à l'industrie de transformation du bois
4. Acquisition d'une couverture de données LiDAR

Dispositif « Renouvellement forestier » forêts privées et publiques



Dispositif doté de 150M€

- 95M€ pour l'AMI (porteurs de projet)
- 25M€ pour les demandes directes des particuliers
- 30M€ pour les forêts domaniales

Enveloppes concernant NAQ

- les 5 porteurs de projet ayant déposés en NAQ ont un potentiel global de 28,7M€ pour tout leur territoire (y compris hors NAQ)
- pour les demandes directes des particuliers

35 lauréats de l'AMI dont 7 majeurs en NAQ

AFB, CFBL, Unisylva,
SARL Roussillon,
DT-ONF,
Société Forestière de la CDC,
Consortium HAAZ et FCF (cabinet Coudert)

Estimation pour NAQ: environ 4 100ha (pour 11 400 ha proposés)

Tous les protocoles d'entente des lauréats sont signés (juin 2021)

Dispositif « Renouvellement forestier » forêts privées et publiques



Calendrier et fonctionnement du dispositif

Plate forme de dépôt des demandes ouverte le 19 février 2021

Instruction par les DDT(M)

Attribution au fil de l'eau

Fin des dépôts le 31/12/2021

Fin des engagements 1/04/2022

Demande de paiement au plus tard 1/10/2024

Taux d'aide : 80% (sinistrés) 60% (vulnérables-pauvres)

Point d'étape en NAQ au 03/11/2021

454 dossiers – 3000 Ha et 8,8 M€ d'aides sollicitées

Les lauréats de l'AMI représentent un peu plus de 80% des dossiers déposés

28% des dossiers portent sur des peuplements sinistrés et 72% sur des peuplements pauvres ou vulnérables

118 dossiers (soit 26%) sont en attente de corrections par les demandeurs

248 dossiers (soit 55%) sont engagés pour 4,35 M€

Dispositif initial doté de 5,5M€ :

- **4,5 M€ subventions aux investissements** pour la modernisation et le développement des pépiniéristes et reboiseurs
- **1M€**- Investissements pour le renouvellement des vergers à graines de l'Etat

Au niveau national : 131 dossiers pour 9,1M€ d'aide

Au niveau régional (NAQ) : 25 dossiers déposés pour 4,5 M€ d'investissements et 1,8 M€ de demandes d'aide
7 pépiniéristes 18 reboiseurs

Arbitrage ministériel validé par communiqué de presse le **16 avril 2021**

Résultats nationaux :

- ✓ Enveloppe d'aide de 4,5 M€ portée à **5,5 M€**
- ✓ Pépiniéristes : investissements de priorité 1 et 2
- ✓ Reboiseurs : investissements de priorité 1, 2 et 3
- ✓ 97 lauréats

Résultats de l'arbitrage ministériel en Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ Lauréats : 6 pépiniéristes, 15 reboiseurs
- ✓ Non retenus : 4 (priorités et montant de subvention)
- ✓ Investissements : 3,5 M€
- ✓ Subventions : 1,2 M€
- ✓ 4 dossiers avec subventions > 150 000 €
- ✓ Dont 2 dossiers plafonnées à 200 000 €

Avancement des dossiers – quelques chiffres :

- ✓ Avances : 270 451 € ont été versés aux entreprises avant fin juillet 2021
- ✓ Acomptes : 53 754,91 € ont été versés aux entreprises entre août et fin octobre (acomptes et soldes)
- ✓ 2 projets sont soldés

Dispositif doté de 20M€

- 5M€ : abondement du Fonds Bois III

- 15M€ subvention aux investissements des entreprises de première transformation du bois d'œuvre. Abondé et porté à 17,7 M€

de l'appel à projet à la publication des lauréats

- AAP du 22/12/2020 au 16/03/2021-
- Taux d'aide de 10 à 30%
- Dossiers reçus en NAQ : 30 dossiers pour 62,9M€ d'investissements et 13,1M€ d'aide (au 16/03/2021)
- 17 lauréats en Nouvelle-Aquitaine pour un total de 42,65M€ d'investissements et de 3,74M€ d'aide (23 juillet 2021)

Avancées du traitement des dossiers (au 10 novembre 2021)

- 16 lauréats in fine: un dossier s'est engagé dans un autre dispositif, « Industrie du futur »
- 15 dossiers engagés au 10 novembre 2021
- 2 demandes d'avance reçues en cours de traitement
- 1 demande de paiement total de l'aide reçue.

Les perspectives

100 Millions d'euros supplémentaires

Annonce faite par le premier ministre le 24 juillet :

«Dans le cadre du plan de relance, nous allons déployer 100 millions d'euros de plus pour abonder les différents fonds (de soutien à la filière forêt bois) dès cette année 2021-2022».

Modalités en cours d'arbitrage

France 2030 : annoncé le 12/10/2021

500 M€ de subvention sur 2022-2025